

# Transactions, avoirs et engagements en or et argent, pour le mois de \_\_\_\_\_

Confidentiel une fois rempli

Veillez en faire une copie pour vos dossiers

If you prefer this questionnaire in English, please check

Sans frais: 1 (866) 765-8143  
 Télécopieur: 1(613) 951-9031  
 Courriel: bdp.enquetes@statcan.gc.ca

En cas d'erreur(s), prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

## Directives

<b>Autorité:</b>	Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. <b>En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.</b>
<b>Confidentialité:</b>	<b>Vos réponses sont confidentielles.</b> La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la <i>Loi sur la statistique</i> ne sont pas touchées par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ou toute autre loi. Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.
<b>Couplages d'enregistrements:</b>	Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.
<b>Utilisation des données:</b>	Les données recueillies servent à la préparation des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada.
<b>Accord sur la communication de renseignements:</b>	Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu une entente avec la Banque du Canada en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur la statistique</i> , afin de partager les réponses de cette enquête. La Banque du Canada est tenue de garder ces renseignements confidentiels et de les utiliser seulement à des fins statistiques ou de recherche. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec la Banque du Canada en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli.
<b>Retour de la déclaration:</b>	Le présent questionnaire doit être rempli chaque mois et retourné dans un <b>délai de trois semaines</b> qui suivent la date de déclaration à Statistique Canada, Division de la balance des paiements, 100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Veuillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe, ou l'envoyer par télécopieur au <b>(613) 951-9031</b> . Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, veuillez téléphoner au numéro sans frais <b>1 (866) 765-8143</b> ou envoyer un courriel à <b>bdp.enquetes@statcan.gc.ca</b> .
<b>Divulgarion:</b>	Si vous nous transmettez le questionnaire par télécopieur ou par courrier électronique, Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la <i>Loi sur la statistique</i> .
<b>Partie I:</b>	Tant la section a) que la section b) concernent les transactions sur l'or et l'argent (pièces et lingots) matériellement à l'intérieur du Canada. Les exportations et importations d'avoirs sous forme de ces métaux précieux doivent en être exclues lorsque les documents douaniers sont remplis par des banques agissant pour leur propre compte; quant aux ventes et aux achats intervenant entre des banques à charte canadiennes et des non-résidents ou d'autres résidents, ils doivent être déclarés dans la mesure où la transaction consiste en l'échange de lingots ou de pièces localisés matériellement au Canada. Toutes les ventes et tous les achats de lingots doivent être exprimés en onces, tandis que les transactions de pièces doivent être déclarées en milliers de dollars américains.
<b>Partie II:</b>	Tant la section a) que la section b) présentent géographiquement les avoirs et engagements liés aux métaux précieux (or et argent) qui sont comptabilisés au Canada. Tous les montants doivent être exprimés en milliers de dollars américains.
<b>Pays de résidence:</b>	Tous les montants doivent être attribués à un pays en fonction du lieu de résidence; ce dernier est l'adresse postale, sauf si la banque sait que le pays de résidence de la partie à la transaction est différent de celui de l'adresse postale. Par "non-résident", on entend un particulier, une entreprise ou tout autre organisme qui ne réside pas ordinairement au Canada. L'expression englobe les succursales et filiales étrangères de sociétés canadiennes, mais non les succursales et filiales canadiennes de sociétés étrangères. Si une firme est résidente du Canada, elle doit être classée comme telle même si elle est contrôlée par des intérêts étrangers.
<b>Opérations de troc ("Swaps"):</b>	On doit déclarer les transactions dans lesquelles la localisation du métal précieux possédé par la banque est modifiée par le biais d'une opération de troc ("swap"). L'or ou l'argent situé au Canada qui est acheté ou vendu à un non-résident au Canada doit être inclus dans les achats ou les ventes, à la partie I. La contrepartie d'une telle transaction doit figurer dans les avoirs, à la partie II.
<b>Débiteurs/ crédateurs:</b>	Les créances sous forme d'onces d'or ou d'argent comptabilisées au Canada qui ne peuvent être ventilées géographiquement à la partie II, doivent être déclarées à la ligne 8 iii) opérations non ventilées.

**Merci**

Date	Téléphone :	Nom et fonction du responsable	Signature
	Télécopieur :		
	Courriel :		

## EXEMPLES

Les exemples qui suivent illustrent quelques-unes des situations qui peuvent avoir une incidence sur la présente déclaration. Bien qu'ils aient trait à l'or, ils s'appliquent également à l'argent.

1. La banque achète de l'or à une société d'affinage canadienne et l'ajoute à son stock au Canada.  
Partie I: achat (au Canada)  
Partie II: augmentation des avoirs au Canada.
2. La banque vend et livre de l'or à l'extérieur du Canada à un non-résident.  
Partie I: opération à ne pas déclarer (matérialisée par un document douanier rempli par la banque)  
Partie II: diminution des avoirs au Canada.
3. La banque émet un certificat-or.  
Partie I: opération à ne pas déclarer  
Partie II: augmentation des engagements.
4. La banque rachète un certificat-or en cédant de l'or en lingots au Canada.  
Partie I: vente (si pas d'exportation par la banque)  
Partie II: diminution des avoirs au Canada  
diminution des engagements.
5. La banque accroît son stock de lingots au Canada en troquant des avoirs d'or détenus à l'étranger contre des lingots déjà situés au Canada.  
Partie I: achat  
Partie II: diminution des avoirs à l'étranger  
augmentation des avoirs au Canada.
6. La banque réduit son stock de lingots au Canada en troquant des avoirs d'or détenus au Canada contre des lingots déjà situés à l'étranger.  
Partie I: vente  
Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger  
diminution des avoirs au Canada.
7. La banque vend de l'or (qui ne fait pas partie de son stock) pour le compte d'un client étranger.  
Partie I: opération à ne pas déclarer (si l'or est expédié à l'étranger, le document douanier doit mentionner le nom du vendeur étranger et le rôle d'intermédiaire de la banque)  
Partie II: sans objet.
8. La banque achète ou vend des lingots ou des pièces d'or au Canada à un résident canadien ou à un non-résident.  
Partie I: achat ou vente  
Partie II: augmentation ou diminution des avoirs au Canada.
9. La banque accroît son stock d'or au Canada en acceptant des lingots d'un client et en émettant un certificat-or à ce dernier.  
Partie I: achat  
Partie II: augmentation des avoirs au Canada  
augmentation des engagements.
10. La banque accroît son stock d'or à l'extérieur du Canada en acceptant des lingots d'un client et émet un certificat-or.  
Partie I: opération à ne pas déclarer  
Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger  
augmentation des engagements.
11. La banque remet en consignment de l'or à une succursale étrangère ou à tout autre établissement étranger.  
Partie I: opération à ne pas déclarer (matérialisée par un document douanier d'exportation rempli par la banque)  
Partie II: augmentation des avoirs à l'étranger  
diminution des avoirs au Canada.
12. La banque accroît ou réduit son stock d'or détenu à l'extérieur du Canada en procédant à des achats ou à des ventes.  
Partie I: opération à ne pas déclarer  
Partie II: augmentation ou diminution des avoirs à l'étranger.

Nom de la banque	Au cours du mois de			
Partie I (a) – Transactions sur des lingots et des pièces d'or localisés au Canada <sup>1</sup>				
	Achats pour propre compte		Ventes pour propre compte	
	Lingots d'or <sup>2</sup>	Pièces d'or	Lingots d'or <sup>2</sup>	Pièces d'or
	(onces)	(É.-U. \$ milliers)	(onces)	(É.-U. \$ milliers)
1. États-Unis				
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest				
3. Autres pays de l'hémisphère occidental				
a) Mexique				
b) Autres				
4. Pays de l'Europe de l'Ouest				
i) Pays de l'Union européenne (UE)				
a) Autriche				
b) Belgique				
c) Danemark				
d) Finlande				
e) France				
f) Allemagne				
g) Grèce				
h) Hongrie				
i) Irlande				
j) Italie				
k) Luxembourg				
l) Pays-Bas				
m) Pologne				
n) Portugal				
o) Espagne				
p) Suède				
q) Royaume-Uni				
r) Autres pays de l'UE				
ii) Autres pays européens de l'OCDE				
a) Islande				
b) Liechtenstein				
c) Norvège				
d) Suisse				
e) Turquie				
iii) Autres pays européens de l'ouest				
5. Europe de l'est				
i) Russie				
ii) Autres				
6. Japon				
7. Autres pays				
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole				
- Autres				
ii) Asie				
a) Chine				
b) Hong Kong				
c) Singapour				
d) Taïwan				
e) Corée du sud				
f) Autres				
iii) Afrique du Sud				
iv) Afrique - Autres pays				
v) Australie				
vi) Nouvelle-Zélande				
vii) Océanie				
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées				
i) Organismes financiers internationaux				
ii) Autres organismes financiers				
a) Banque des règlements internationaux				
b) Organismes de l'ONU n.c.a.				
iii) Opérations non ventilées				
<b>Total des non-résidents</b>				
9. Canada				
<b>TOTAUX</b>				

1 Uniquement l'or localisé matériellement au Canada au moment de l'achat ou de la vente. Exclure ventes et achats impliquant exportations et importations d'or.

2 À l'exclusion des certificats-or.

Nom de la banque	Au cours du mois de			
Partie I (b) – Transactions sur des lingots et des pièces d'argent localisés au Canada <sup>1</sup>				
	Achats pour propre compte		Ventes pour propre compte	
	Lingots d'argent <sup>2</sup>	Pièces d'argent	Lingots d'argent <sup>2</sup>	Pièces d'argent
	(onces)	(É.-U. \$ milliers)	(onces)	(É.-U. \$ milliers)
1. États-Unis				
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest				
3. Autres pays de l'hémisphère occidental				
a) Mexique				
b) Autres				
4. Pays de l'Europe de l'Ouest				
i) Pays de l'Union européenne (UE)				
a) Autriche				
b) Belgique				
c) Danemark				
d) Finlande				
e) France				
f) Allemagne				
g) Grèce				
h) Hongrie				
i) Irlande				
j) Italie				
k) Luxembourg				
l) Pays-Bas				
m) Pologne				
n) Portugal				
o) Espagne				
p) Suède				
q) Royaume-Uni				
r) Autres pays de l'UE				
ii) Autres pays européens de l'OCDE				
a) Islande				
b) Liechtenstein				
c) Norvège				
d) Suisse				
e) Turquie				
iii) Autres pays européens de l'ouest				
5. Europe de l'est				
i) Russie				
ii) Autres				
6. Japon				
7. Autres pays				
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole				
- Autres				
ii) Asie				
a) Chine				
b) Hong Kong				
c) Singapour				
d) Taïwan				
e) Corée du sud				
f) Autres				
iii) Afrique du Sud				
iv) Afrique - Autres pays				
v) Australie				
vi) Nouvelle-Zélande				
vii) Océanie				
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées				
i) Organismes financiers internationaux				
ii) Autres organismes financiers				
a) Banque des règlements internationaux				
b) Organismes de l'ONU n.c.a.				
iii) Opérations non ventilées				
<b>Total des non-résidents</b>				
9. Canada				
<b>TOTAUX</b>				

1 Uniquement l'argent localisé matériellement au Canada au moment de l'achat ou de la vente. Exclure ventes et achats impliquant exportations et importations d'argent.

2 À l'exclusion des certificats-argent.

Nom de la banque	Au cours du mois de					
<b>Partie II (a) – Avoirs et engagements en or dans des comptes au Canada</b>						
	Avoirs en or			Engagements en or		
	Or détenu sous forme de lingots, de pièces et de certificats-or	Prêts en or	Total	Classés comme dépôts par les banques	Classés comme engagements en certificats-or	Total
(É.-U. \$ milliers)						
1. États-Unis						
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest						
3. Autres pays de l'hémisphère occidental						
a) Mexique						
b) Autres						
4. Pays de l'Europe de l'Ouest						
i) Pays de l'Union européenne (UE)						
a) Autriche						
b) Belgique						
c) Danemark						
d) Finlande						
e) France						
f) Allemagne						
g) Grèce						
h) Hongrie						
i) Irlande						
j) Italie						
k) Luxembourg						
l) Pays-Bas						
m) Pologne						
n) Portugal						
o) Espagne						
p) Suède						
q) Royaume-Uni						
r) Autres pays de l'UE						
ii) Autres pays européens de l'OCDE						
a) Islande						
b) Liechtenstein						
c) Norvège						
d) Suisse						
e) Turquie						
iii) Autres pays européens de l'ouest						
5. Europe de l'est						
i) Russie						
ii) Autres						
6. Japon						
7. Autres pays						
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole						
- Autres						
ii) Asie						
a) Chine						
b) Hong Kong						
c) Singapour						
d) Taïwan						
e) Corée du sud						
f) Autres						
iii) Afrique du Sud						
iv) Afrique - Autres pays						
v) Australie						
vi) Nouvelle-Zélande						
vii) Océanie						
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées						
i) Organismes financiers internationaux						
ii) Autres organismes financiers						
a) Banque des règlements internationaux						
b) Organismes de l'ONU n.c.a.						
iii) Opérations non ventilées						
<b>Total des non-résidents</b>						
9. Canada						
<b>TOTAUX <sup>1</sup></b>						

1 Dont les pièces d'or détenues au Canada: É.-U. \$ milliers \_\_\_\_\_

Nom de la banque	Au cours du mois de					
<b>Partie II ( b ) – Avoirs d'argent et engagements -argent dans des comptes au Canada</b>						
	Avoirs en argent			Engagements en argent		
	Or détenu sous forme de lingots, de pièces et de certificats-argent	Prêts en argent	Total	Classés comme dépôts par les banques	Classés comme engagements en certificats-argent	Total
(É.-U. \$ milliers)						
1. États-Unis						
2. Antilles et îles de l'Atlantique Ouest						
3. Autres pays de l'hémisphère occidental						
a) Mexique						
b) Autres						
4. Pays de l'Europe de l'Ouest						
i) Pays de l'Union européenne (UE)						
a) Autriche						
b) Belgique						
c) Danemark						
d) Finlande						
e) France						
f) Allemagne						
g) Grèce						
h) Hongrie						
i) Irlande						
j) Italie						
k) Luxembourg						
l) Pays-Bas						
m) Pologne						
n) Portugal						
o) Espagne						
p) Suède						
q) Royaume-Uni						
r) Autres pays de l'UE						
ii) Autres pays européens de l'OCDE						
a) Island						
b) Liechtenstein						
c) Norvège						
d) Suisse						
e) Turquie						
iii) Autres pays eurppéens de l'ouest						
5. Europe de l'est						
i) Russie						
ii) Autres						
6. Japon						
7. Autres pays						
i) Proche-Orient - Pays producteurs de pétrole						
- Autres						
ii) Asie						
a) Chine						
b) Hong Kong						
c) Singapour						
d) Taïwan						
e) Corée du sud						
f) Autres						
iii) Afrique du Sud						
iv) Afrique - Autres pays						
v) Australie						
vi) Nouvelle-Zélande						
vii) Océanie						
8. Organismes internationaux et opérations non ventilées						
i) Organismes financiers internationaux						
ii) Autres organismes financiers						
a) Banque des règlements internationaux						
b) Organismes de l'ONU n.c.a.						
iii) Opérations non ventilées						
<b>Total des non-résidents</b>						
9. Canada						
<b>TOTAUX</b>						

Pour information seulement